



**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE DU MOULIN TENUE VIRTUELLEMENT LE LUNDI 19 AVRIL 2021, À 18H30.**

---

**Présences**

- Josée Marc-Aurèle
- Isabelle Giroux
- Brigitte Lasnier
- Sophie Léonard
- Liette Jodoin, directrice
- Mélanie Marois
- Valérie Ouellette
- Nadir Oliveira Dias
- François Paradis
- Mélanie Arseneault
- Marie-France Pagé
- Isabelle Archambault Papineau
- Isabelle St-Cyr, directrice adjointe
- Claudine Boucher
- Annie Campeau

**Absence**

- Marie-Pierre Bayard

**1. Ouverture de la séance et vérification du quorum (suivi, 2)**

La présidente du conseil d'établissement, madame Josée Marc-Aurèle, nous adresse le mot de bienvenue.

Tous les membres ayant été convoqués, le quorum est constaté et l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour (adoption, 3)**

**CÉ-20-21-26**

SUR PROPOSITION dûment faite par madame Brigitte Lasnier, secondée par madame Sophie Léonard,

IL EST RÉSOLU d'adopter, à l'unanimité, l'ordre du jour.



### 3. Revue, adoption, signature et suivi au procès-verbal du 2 février 2021 (adoption, 5)

CÉ-20-21-27

SUR PROPOSITION dûment faite par madame Mélanie Marois, secondée par madame Valérie Ouellette,

IL EST RÉSOLU d'adopter, à l'unanimité, le procès-verbal du 2 février 2021.

### 4. Parole au public (information, 15)

Aucun public.

### 5. Suivis au procès-verbal (suivi, 15)

#### ➤ Sécurité aux abords de l'école

Madame Josée Marc-Aurèle nous mentionne qu'elle et madame Mélanie Arseneault ont rencontré une policière qui a effectué de la surveillance aux abords de l'école. Cette dernière a donné des avertissements, des signalements et remis des constats d'infraction. À la suite de ses observations, certaines des solutions envisagées devront être mises en place à court terme.

À ce propos, madame Liette Jodoin ajoute que la Ville de Sainte-Julie procèdera incessamment à une refonte du Programme « *En toute confiance vers l'école* » dans le but d'améliorer la sécurité et de mettre à jour la signalisation.

Une visite sur le terrain par les principaux porteurs de dossier à la ville, en plus de l'envoi d'un questionnaire à compléter par les directions d'école et leur milieu se réaliseront ce printemps.

Une campagne de sensibilisation auprès de la population suivra par la suite.

### 6. Service éducatif de l'éducation préscolaire 4 ans, temps plein (adoption, 10)

Madame Liette Jodoin explique que d'ici 2023-2024, le gouvernement a pour objectif que 50 % des écoles du Québec accueillent des enfants en classe préscolaire 4 ans régulier.

En vertu de l'article 37.2 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), le conseil d'établissement est consulté par le centre de services scolaire, lorsque celui-ci souhaite dispenser dans l'école, des services éducatifs de l'éducation préscolaire.



Le Service de l'organisation scolaire a informé la direction de l'école Du Moulin que le Centre de services scolaire des Patriotes envisage d'ouvrir un (1) groupe de l'éducation préscolaire pour des enfants de 4 ans dans l'école dès la prochaine rentrée scolaire.

En ce qui nous concerne, pour la prochaine année scolaire, notre établissement recevra les enfants des écoles suivantes : Du Moulin, l'Arpège et Le Rucher. Le nombre minimal d'élèves pour ouvrir une classe est de six élèves et le maximum est de 17. Le fonctionnement et l'horaire sont les mêmes que pour le préscolaire régulier 5 ans. Les élèves auront également accès au service de garde et au transport scolaire. En complément d'information, le gouvernement a développé un *Programme-cycle de l'éducation préscolaire* qui s'adresse aux enfants qui fréquentent la maternelle 4 ans et 5 ans. Il vise à favoriser le développement global de tous les enfants et à mettre en œuvre des interventions préventives pour répondre à leurs besoins.

La direction indique quels seraient les locaux utilisés et les modalités mises en place pour accueillir ces enfants de 4 ans.

Si le nombre de demandes d'inscription était plus élevé que le nombre de places disponibles, les critères pour choisir les enfants sont prévus dans la *Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves*.

Les membres du conseil d'établissement ont échangé au sujet de l'ouverture d'un groupe de l'éducation préscolaire pour des enfants de 4 ans l'an prochain.

#### **CÉ-20-21-28**

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Josée Marc-Aurèle, il est résolu à *l'unanimité* :

DE DONNER UN AVIS FAVORABLE au Centre de services scolaire des Patriotes concernant son intention d'ouvrir un (1) groupe d'éducation préscolaire pour des enfants de 4 ans, dans l'école dès la prochaine rentrée scolaire.

De formuler les commentaires suivants :

- Certains membres trouvent que la place des enfants de cet âge n'est pas à l'école, surtout que nous avons d'excellents milieux de garde à la petite enfance sur notre territoire.
- Le déploiement ne se fait pas autour du besoin de l'enfant, mais plutôt des espaces disponibles (choix d'enfants vulnérables).



- La réaction des parents dont l'enfant de 5 ans sera déplacé dans une autre école, alors que l'on ouvre une classe 4 ans.

## **7. Mode de vie (approbation, 10)**

Pour l'an prochain, Madame Liette Jodoin explique qu'il n'y a que des changements mineurs et cosmétiques qui seront apportés au mode de vie. Le seul ajout est un thermomètre pour identifier le bon habillement à porter à l'extérieur selon la météo.

**CÉ-20-21-29**

SUR PROPOSITION dûment faite par madame Mélanie Arseneault, secondée par madame Marie-France Pagé,

IL EST RÉSOLU d'adopter, à l'unanimité, le mode de vie tel que présenté.

## **8. Règles de la Politique de frais chargés aux parents (discussion, 10)**

Madame Liette Jodoin présente le document « *Politique relative aux contributions financières des parents ou des usagers* ». Elle en souligne les grandes lignes.

## **9. Attestation des montants reçus par notre établissement pour les mesures protégées (adoption, 10)**

Mesures budgétaires destinées à un transfert vers le budget des établissements pour l'année scolaire 2020-2021 | Adoption

L'article 473.1 de la Loi sur l'instruction publique (RLRQ chapitre I-13.3), prévoit que le ministre peut prescrire que certaines mesures budgétaires soient destinées à un transfert vers le budget des établissements d'enseignement.

Ainsi, les règles budgétaires de l'année scolaire 2020-2021 prévoient que certaines allocations sont dédiées ou protégées, c'est-à-dire destinées à un transfert vers le budget des établissements.

Par ailleurs, les règles budgétaires pour l'année scolaire 2020-2021 demandent que les conseils d'établissement confirment au ministre que ces mesures dédiées et protégées ont été transférées aux établissements et que leur déploiement a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement.

Une reddition de comptes doit être faite à ce sujet, dans l'outil informatique Collecte Info du ministère de l'Éducation.



La directrice de l'école a présenté au conseil d'établissement l'attestation du Centre de services scolaire des Patriotes du transfert des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées pour les établissements.

En raison des circonstances exceptionnelles dues à la COVID-19, la reddition de comptes demandée pour l'année scolaire 2020-2021 ne porte que sur les mesures protégées suivantes :

- Aide alimentaire (15012);
- Soutien à la réussite éducative des élèves doués (à haut potentiel) (15027);
- Cours d'école vivantes, animées et sécuritaires (15029);
- Soutien aux écoles pour la mise en place d'interventions efficaces en prévention de la violence et de l'intimidation et pour favoriser un climat scolaire sécuritaire, positif et bienveillant (15031);
- Agents de soutien aux collaborations écoles-familles immigrantes (15055);
- Acquisition d'œuvres littéraires et d'ouvrages documentaires (15103);
- Acquisition de livres de littérature jeunesse et d'ouvrages documentaires pour les classes de l'éducation préscolaire et du 1er cycle du primaire (15104);
- Sorties scolaires en milieu culturel (15186);
- Formation en réanimation cardio-respiratoire au secondaire (15200);
- Soutien à l'ajout de classes spéciales (15313).

Les directeurs d'établissement ont convenu, lors de rencontres du Comité consultatif de gestion, de mettre en commun certaines allocations dédiées tel qu'expliqué par le Centre de services scolaire des Patriotes dans son attestation du transfert des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées pour les établissements.

En effet, bien que les établissements aient le choix des moyens à prendre pour répondre aux besoins de leurs élèves, certaines allocations dédiées ou protégées aux établissements ont été regroupées afin d'être utilisées aux fins prévues au bénéfice de tous les établissements et en services aux élèves.

Les membres du conseil d'établissement ont échangé au sujet de cette attestation et de l'utilisation de ces mesures dans l'école.

**CÉ-20-21-25**

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment faite par madame Josée Marc-Aurèle, il est résolu à l'unanimité :



Que le conseil d'établissement confirme que le déploiement de ces mesures a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement.

**10. Balises concernant les coûts et le choix des activités complémentaires ainsi que les principes d'encadrement du coût des documents dans lesquels les élèves écrivent, dessinent et découpent (approbation, 10)**

En référence à la présentation du point 8, les membres du CÉ doivent se prononcer sur les *Principes d'encadrement du coût des documents et approbation de la liste des fournitures scolaires et des activités éducatives complémentaires*.

Ce document renferme les principes d'encadrement des frais demandés aux parents ainsi que les modalités d'application établies au sein de notre établissement.

Il est recommandé par la direction de reconduire les montants suivants pour l'an prochain (2021-2022) avec la possibilité de réviser cette décision selon les nouveaux besoins ou exigences :

- Pour chaque élève, la somme maximale à déboursier par un parent **ne peut excéder 75 \$.**
- Pour les activités éducatives, complémentaires non obligatoires, **la somme maximale demandée aux parents ne peut dépasser 65 \$.**

Madame Liette Jodoin mentionne que nous recevons, annuellement, deux mesures ministérielles qui nous permettent d'organiser au moins deux activités par niveau sans les facturer aux parents.

**CÉ-20-21-30**

SUR PROPOSITION dûment faite par madame Isabelle Archambault Papineau, secondée par madame Claudine Boucher,

IL EST RÉSOLU d'adopter, à l'unanimité, les balises concernant les coûts et le choix des activités complémentaires ainsi que les principes d'encadrement du coût des documents dans lesquels les élèves écrivent, dessinent et découpent, tels que présentés.

**11. Consultation sur les critères de sélection de la direction de l'école (consultation, 10)**

Les membres du conseil d'établissement ont décidé de reconduire les critères de sélection établis en 2019-2020. Un point concernant le



souci de transparence envers les parents sera ajouté. Il est suggéré que la date de cette consultation soit ajustée en fonction des dates de début et de fin des mandats des directions en poste.

**CÉ-20-21-31**

SUR PROPOSITION dûment faite par madame Annie Campeau, secondée par madame Isabelle Giroux,

IL EST RÉSOLU d'adopter à l'unanimité les critères de sélection du directeur de l'école tel que proposé.

## **12. Choix du traiteur pour l'année à venir (approbation, 10)**

Pour l'année scolaire 2021-2022, il est proposé par mesdames Liette Jodoin et Claudine Boucher de reconduire le contrat de service avec le même traiteur que cette année soit *Le traiteur scolaire*.

En complément d'information, madame Boucher mentionne que le personnel du service de garde ainsi que les parents utilisateurs sont satisfaits des services du traiteur. Le mode de fonctionnement est facile et la nourriture est variée, chaude et de bonne qualité. Très peu d'erreurs sont notées en ce qui a trait à la livraison. Les coûts seront les mêmes pour l'an prochain.

**CÉ-20-21-32**

SUR PROPOSITION dûment faite par madame Mélanie Marois, secondée par madame Brigitte Lasnier,

IL EST RÉSOLU d'adopter à l'unanimité la reconduction du contrat du traiteur pour l'année 2021-2022.

## **13. Mi-bilan du projet éducatif (approbation, 10)**

Madame Liette Jodoin présente le mi-bilan du projet éducatif. Une mise à jour du document a été envoyée avec les résultats du sondage complété par les élèves concernant le sentiment de sécurité et des activités parascolaires. Madame Liette Jodoin souligne qu'à plusieurs reprises les commentaires des élèves étaient positifs alors que la réponse à la question précédente était négative. Elle croit que certains élèves n'ont pas bien compris le sens des questions. De façon générale, les commentaires sont positifs, ce qui lui fait croire que l'objectif de 90% a été atteint.

**CÉ-20-21-33**

SUR PROPOSITION dûment faite par madame Valérie Ouellette, secondée par madame, Sophie Léonard

IL EST RÉSOLU d'adopter, à l'unanimité, le mi-bilan du projet éducatif tel que présenté.

#### 14. Plan pour contrer l'intimidation et la violence à l'école (adoption, 10)

Madame Liette Jodoin mentionne que seulement des changements cosmétiques ont été apportés au document.

CÉ-20-21-34

SUR PROPOSITION dûment faite par madame Marie-France Pagé, secondée par madame Claudine Boucher,

IL EST RÉSOLU d'adopter à l'unanimité, le plan pour contrer l'intimidation et la violence à l'école pour 2020-2021.

#### 15. Vie à l'école (information, 5)

Madame Sophie Léonard nous informe des activités du préscolaire :

- Parade des 100 jours d'école
- Les séances en ergothérapie se terminent bientôt
- Poursuite de la « Forêt de l'alphabet » (15 lettres complétées)
- Fabrication de glace sèche avec les « Neurones atomiques »
- Apprentissage des chiffres avec l'ergothérapeute
- Visite d'un policier sur la sécurité en autobus
- Visite du groupe Baratanga (percussions)
- Fabrication de glue avec les « Neurones atomiques »
- Des fleurs qui attirent les monarques ont été semées
- Visite du « Zoo de Granby » sur la thématique des mammifères
- Le Jour de la terre sera souligné
- Projet sur les pays
- Réception de deux robots « Blue bots »

Madame Annie Campeau nous parle des activités du 1<sup>er</sup> cycle :

- 1<sup>re</sup> année : ateliers présentés par madame Dominique (T.E.S.) sur la violence physique et verbale
- 1<sup>re</sup> année : fin des scénarios pour mieux écrire et visite de l'orthopédagogue
- 1<sup>re</sup> année : visite de monsieur Larouche, dessiner avec des formes géométriques
- 1<sup>re</sup> année : révision des plans d'intervention avec la direction

Madame Mélanie Marois nous parle des activités du 2<sup>e</sup> cycle :

- 4<sup>e</sup> année : ateliers présentés par madame Vicky (T.E.S.) sur la violence physique et verbale
- 4<sup>e</sup> année : fin des scénarios pour mieux écrire et visite de l'orthopédagogue
- 4<sup>e</sup> année : fin de « Adèle » (activités en lecture)
- 4<sup>e</sup> année : fin des fractions (mathématique)



Madame Valérie Ouellette nous parle des activités du 3<sup>e</sup> cycle :

- 5<sup>e</sup> année : fabrication d'avions en papier (sciences)
- 5<sup>e</sup> année : projet arts recyclés
- 5<sup>e</sup> année : récit réaliste
- 6<sup>e</sup> année : publication du récit d'aventures (cérémonie)
- 6<sup>e</sup> année : création d'une revue sur l'astronomie pour les 1<sup>re</sup> année
- 6<sup>e</sup> année : ateliers présentés par madame Vicky (T.E.S.) sur le vivre ensemble et faire les bons choix
- 6<sup>e</sup> année : texte sur le futur
- 6<sup>e</sup> année : visite du 101<sup>e</sup> associé sur les changements du Québec de 1960 à 1980
- 6<sup>e</sup> année : projet « Vintage à l'os »

#### **16. Service de garde (information, 5)**

Madame Claudine Boucher nous partage quelques informations :

- Sondage sur l'inscription en ligne au service de garde pour l'an prochain : 74% de réponses reçues
- Le portrait pour l'an prochain ressemble beaucoup à celui de cette année, surtout à cause de la perte d'un groupe préscolaire 5 ans
- Semaine des services de garde du 10 au 14 mai : des activités seront organisées en respect des mesures sanitaires
- L'équipe a hâte de recommencer à offrir les activités parascolaires ainsi que les sorties lors des journées pédagogiques

#### **17. Comité de parents (information, 5)**

Madame Josée Marc-Aurèle nous présente les principaux thèmes abordés lors de la dernière rencontre :

- Clarification sur la consultation relative au calendrier scolaire 2021-2022
- Plans des districts
- Informations du Conseil d'administration (CA) du Centre de services scolaire des Patriotes (CSSP)
- Débats sur le service aux dîneurs et le service aux dîneurs bonifiés
- Inscription au Congrès virtuel de la FCPQ qui aura lieu du 25 au 29 mai 2021
- Questionnement concernant la façon de sonder les parents
- Prix Distinction Reconnaissance (parent bénévole et engagé)



**17. Correspondance (information, 5)**

Aucun public.

**18. Levée de l'assemblée (adoption, 1)**

**CÉ-20-21-35**

SUR PROPOSITION dûment faite par madame Nadir Oliveira Dias et secondée par madame Annie Campeau,

IL EST RÉSOLU d'adopter, à l'unanimité, de lever l'assemblée à 20h45.

---

JOSÉE MARC-AURÉLE  
Présidente du Conseil  
d'établissement

---

LIETTE JODOIN  
Directrice